Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260407-DP_2026_032-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_032

Décision du Président
DP_2026_032 - Transition écologique - PCAET axe 4 - Conventions opérationnelles pour la mise en œuvre d'actions en partenariat avec la chambre d'agriculture

Le Président,

Considérant l'action 4.2 du Plan Climat Air Energie Territorial de Fougères Agglomération relative à l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs à s'adapter et lutter contre le changement climatique approuvé par délibération n°2022.049 ;

Considérant la convention-cadre pluriannuelle entre la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne et Fougères Agglomération 2022-2025 approuvée par la délibération n°2022.141 ;

Considérant la proposition financière de la Chambre d'Agriculture à hauteur de 4 128,00 € HT, soit 4 953,60 € TTC pour mener deux actions auprès des agriculteurs liées aux objectifs du PCAET :
- Pré-diagnostic énergie renouvelable ;
- Accompagner l'agriculteur dans son parcours bas carbone « Climaculteur ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020.089 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président ;

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** la proposition d'actions de la Chambre d'Agriculture pour un montant de 4 128,00 € HT, soit 4 953,60 € TTC en 2026 ;

Article 2 – **DE VALIDER** les conventions opérationnelles relatives aux deux actions en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ;

Article 3 – **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-présidente déléguée à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 4 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil ;

Fait à La Selle-en-Luitré, le 07/04/2026

Patrick MANCEAU
Président

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente déléguée

Marie-Claire BOUCHER

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION